

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020- NOTICE EXPLICATIVE

L'an deux-mille-vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

**Date de convocation :** vendredi 11 décembre 2020

**Etaient présents :** Francis BRETON, Sylvie RASSINOX, Sandrine BLUTEAU, Pierre CHATELIER, Annabelle ZAKI, Philippe MICHAUD, Marie-Thérèse GABORIAU, Philippe RENAUD, Jean-Jacques DENIAUD, Marie-Laure GRIMAUD, Anthony BAUDRY, Paulette BOURMAUD, Gilles CASSARD, Elise DEBIEN, François MORNET, Patricia LEGUET, Olivier MINEAU, Cédric DUCHENE, Nicole OLIVIER, VIELVOYE Stéphane,

**Etaient absents excusés :**

Hubert CORMERAIS (pouvoir donné à Pierre CHATELIER)  
Gladys PATRON (pouvoir donné à Sylvie RASSINOX),  
Carole JOSNIN (pouvoir donné à Marie-Laure GRIMAUD),

**Paulette BOURMAUD est nommée secrétaire de séance.**

## **1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2020

## BATIMENTS ET SPORTS

### **2. Bâtiment – Réhabilitation de la mairie et du logement de la Poste – convention avec le SYDEV pour un audit énergétique**

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21 L.2122-21-1 ;*

*Vu la délibération n°DEL096CSPB201019 en date du 19 octobre 2020 relative au recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de l'ancien logement de la Poste permettant l'extension des locaux de la mairie.*

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune a un projet de réhabilitation de l'ancien logement de la Poste pour permettre une extension des locaux de la mairie.

Ce projet est motivé à la fois par le besoin en bureaux et en salles de réunion mais également par le souci de conservation de ce patrimoine bâti communal qui subit des dégradations liées au temps.

Par délibération en date du 19 octobre 2020, L'Agence de Services aux Collectivités Locales de la Vendée a été sollicitée pour réaliser une étude de faisabilité et d'un programme de travaux.

Dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage, la Commune a été mise en relation avec le SYDEV qui propose, dans le cadre de ce projet, la réalisation d'un audit énergétique.

Cette action a pour objet de fournir une aide à la décision en matière de travaux de maîtrise de la demande en énergie et de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur les bâtiments audités.

Cet audit serait confié à un bureau d'études.

Le coût prévisionnel de l'action est évalué à 1 935 EUR HT. La participation de la Commune représente 20% du coût réel hors taxes de l'action.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de confier au SyDEV la réalisation d'un audit énergétique du logement de la Poste et de la mairie dans le cadre d'un projet plus global de réhabilitation du logement pour une extension de la mairie,**
- **de participer à cette dépense, estimée à 1935 euros HT, dans la limite de 20% du coût réel hors taxes de l'action.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'action n°P.AB.262.20.001 selon le modèle joint en annexe de la présente délibération.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**3. Sports – Réhabilitation des terrains de sport – demande de DETR et de fonds de concours pour la réalisation d'un terrain synthétique**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21*

*Vu la délibération du conseil municipal n°DEL087CSPB190923 en date du 23 septembre 2020 relative à la prestation d'étude d'avant projet pour la réhabilitation des terrains de football confiée à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de la Vendée,*

*Vu l'avis de la commission sport en date du 19 novembre 2020,*

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les terrains de football présentent une certaine vétusté liée à l'usure des systèmes de drainage. Par ailleurs se pose la question de la mise en place d'un système d'arrosage intégré.

Etant donné l'ampleur du projet, une étude d'avant-projet permettant de réaliser pour chaque terrain un état des lieux de l'existant et des besoins a été confiée à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de la Vendée par délibération en date du 23 septembre 2020.

Le résultat de cette étude a été présenté en commission bâtiment le 19 novembre 2020.

Deux scénarii ont été envisagés :

- L'un s'orientant vers un terrain d'honneur synthétique,
- L'autre s'orientant vers un terrain d'honneur enherbé.

Dans les deux cas, il est prévu la réhabilitation du terrain d'entraînement et l'abatage du mur central.

- Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte inédit de crise sanitaire liée à la COVID19, le soutien à l'économie se traduit par la création d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance d'un montant de 5 000 000 d'euros.

Le montant du fonds de concours est plafonné à 500 000 € par commune sur la période 2020-2023 quel que soit le nombre de projets d'investissement, sans pouvoir atteindre plus de 50% du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions et avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% de l'investissement.

Le montant minimum sollicité doit être supérieur ou égal à 50 000 €, au titre d'un projet d'un montant minimal de 100 000 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'un fonds de concours à hauteur de 225 000 euros a été sollicité pour les travaux de la rue du bocage. **Il propose aujourd'hui qu'un fonds de concours à hauteur de 125 000 euros soit sollicité pour le projet de réalisation d'un terrain de football synthétique**

- Monsieur Le Maire expose que dans le cadre du programme de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2021, la construction d'un terrain de football synthétique est éligible à ce programme au titre des équipements de développement sportif contribuant à l'attractivité du territoire avec une possibilité de subvention à hauteur de 30% du montant HT des dépenses.

**Monsieur Le Maire propose qu'une subvention de 257 500 euros soit demandée au titre de la DETR 2021 pour le financement du terrain de football synthétique dont le montant estimé des travaux est de 858 500 euros HT**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de réalisation des travaux de construction d'un terrain de football synthétique,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous :

Détails des dépenses	Montant en euros HT	Détails des recettes	Montant en euros HT
Travaux terrain synthétique	858 500,00	Subvention de l'Etat	257 500.00
Maîtrise d'œuvre	45 000.00	Fonds de concours	125 000.00
Divers	40 500.00	Autofinancement	561 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>944 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>944 000.00</b>

- De solliciter pour le financement des travaux d'aménagement des travaux de construction d'un terrain de football synthétique :
  - Une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 257 500 euros,
  - un fonds de concours auprès de Terres de Montaigu - Communauté de Communes Montaigu – Rocheservière, à hauteur de 125 000 euros,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents et prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**4. Voirie - dénomination des voies de la tranche n°5 de la ZAC du Fief du Haut Bourg-  
Les Breuils**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,*

*Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,*

*Vu les propositions de la commission communication du 10 décembre 2020,*

Monsieur Le Maire expose que, dans le cadre de la réalisation de la 5<sup>ème</sup> tranche de la Zone d'Aménagement Concerté du Fief du Haut Bourg-Les Breuils, des voiries de desserte interne sont en cours d'aménagement. Afin de procéder au numérotage des parcelles, il convient d'attribuer des dénominations à ces nouvelles voies.

Monsieur Le Maire rappelle que :

- le thème des vents avait été retenu pour la dénomination des tranches n°1 et n°2 de la ZAC en référence au projet éolien des Landes de Bouaine et à la proximité autrefois de plusieurs moulins à vents (Moulin des Landes, Moulin du Haut Bourg, Moulin Chat ou Char).
- le thème des grands compositeurs de musique classique avait quant à lui été retenu pour les voies de la troisième et quatrième tranche.

Monsieur Le Maire, présente un plan de la de la 5<sup>ème</sup> tranche de la Zone d'Aménagement Concerté du Fief du Haut Bourg-Les Breuils et soumet les propositions de la commission communication :

- Allée Rosa Bonheur,
- Rue Sonia Delaunay,
- Rue Marie Laurencin,
- Rue Louise Abbéma,
- Rue Louise Bourgeois

*Monsieur Olivier MINEAU émet une réserve sur le choix de Louise BOURGEOIS qui a été naturalisée américaine et qui a vécu 70 ans aux Etats-Unis.*

*Néanmoins Monsieur le Maire précise que le thème retenu est celui des femmes peintres sans autre critère strict notamment sur la question de la nationalité.*

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide (22 voix pour, 1 CONTRE, 0 ABSTENTION) de la dénomination des voies de la tranche n°5 de la ZAC du Fief du Haut Bourg-Les Breuils :**

- Allée Rosa Bonheur,
- Rue Sonia Delaunay,
- Rue Marie Laurencin,
- Rue Louise Abbéma,
- Rue Louise Bourgeois,

**selon le plan joint en annexe de la présente délibération**

**La présente délibération fera l'objet d'une notification au centre des impôts fonciers.**

## **5. Voirie –mutation nominative de la route du Piltier**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,*

*Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,*

*Vu les propositions de la commission communication du 10 décembre 2020,*

Monsieur Le Maire expose que, la route du Piltier, qui s'étend du rond-point de la rue du Stade jusqu'au lieu-dit le Piltier, dessert six terrains de la 5<sup>ème</sup> tranche de la Zone d'Aménagement Concerté du Fief du Haut Bourg-Les Breuils. Actuellement, une seule habitation existante posséderait une adresse route du Piltier. Dans le souci d'améliorer la qualité de l'adressage en limitant les homonymies, et sur préconisation de la Poste, il est proposé de renommer la route du Piltier.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du nouveau nom de la route du Piltier : rue Camille CLAUDEL.**

**La présente délibération fera l'objet d'une notification au centre des impôts fonciers.**

## **6. Voirie -normalisation et harmonisation de l'orthographe des noms de lieux-dits habités**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,*

*Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,*

L'existence d'adresses normalisées est la condition première à l'arrivée de la fibre optique dans chaque foyer ou entreprise. C'est aussi une donnée qui facilite l'acheminement des secours et la livraison des colis. Dans un contexte de développement de l'économie numérique, la qualité de l'adressage devient un enjeu majeur.

L'État a donc créé en 2015 la BAN ou base adresse nationale. Une base "unique" compilant l'ensemble des bases adresses préexistantes gérées, par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), La Poste, OpenStreetMap. L'ajustement et l'actualisation de cette base relèvent de la compétence des communes. Les communes de Vendée, via GEOVENDEE, se sont donc engagées dans la constitution d'une base adresse locale normalisée avec transfert automatisée dans la base adresse nationale.

Pour normaliser et constituer cette base adresse locale, la commune procède actuellement, avec la participation de la Poste, à la numérotation métrique de l'adressage de la centaine de villages et lieux-dits habités du territoire communal. La numérotation métrique se distingue de la numérotation classique (paire et impaire) en déterminant les numéros par la distance par rapport à un point origine situé à l'entrée du village. Ce travail de normalisation de l'adresse se double également d'un travail d'ajustement de la géolocalisation de l'ensemble des adresses qui améliorera à terme la précision des bases de données GPS.

Ce travail de normalisation des adresses nécessite d'harmoniser la désignation des toponymes. En effet, on constate des discordances d'orthographe des noms de certains lieux-dits habités entre

d'une part les différentes bases de données internes à la commune (fichier adresse, signalétiques...) et d'autre part les différentes bases de données externes (cadastre, IGN,...).

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter l'orthographe des noms des lieux-dits habités selon la liste jointe en annexe de la présente délibération.**

**La présente délibération fera l'objet d'une notification au centre des impôts fonciers.**

#### **7. Méthanisation – Projet de construction d'une usine de méthanisation par des porteurs privés sur la Commune de Corcoué-sur-Logne**

Monsieur Le Maire expose qu'il a été informé par Monsieur Le Maire de Corcoué-sur-Logne d'un projet de construction d'une usine de méthanisation sur sa Commune.

Les porteurs du projet sont la Coopérative d'Herbauges dont le siège est à Corcoué-sur-Logne et la Société danoise Nature Energy spécialiste de la méthanisation.

Le site d'implantation envisagé est à proximité du siège actuel de la coopérative. L'usine traiterait 680 000 tonnes de fumiers, lisiers et cultures diverses par an. Les agriculteurs et éleveurs adhérents/fournisseurs seraient du Sud Loire, du Pays de Retz et du Nord Vendée essentiellement.

Ce projet a été présenté par les porteurs devant le Conseil Municipal de Corcoué-sur-Logne.

Le Président et le directeur du SyDEV sont également intervenus devant le Conseil Municipal de Corcoué-sur-Logne pour apporter un éclairage technique sur ce projet.

Monsieur Le Maire de Corcoué-sur-Logne indique qu'il s'agit d'un projet de grande ampleur, inédit sur le territoire national.

Le Conseil Municipal de Corcoué-sur-Logne souhaite que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) soit saisie.

*Cette commission a pour mission de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'Etat, des établissements publics et des personnes privées, relevant de catégories d'opérations dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. »*

Compte tenu de sa dimension, des volumes traités, du territoire concerné, du nombre d'acteurs concernés, des populations impactées, des enjeux en matière d'environnement et d'aménagement du territoire et de sa possible reproductibilité dans de nombreux autres territoires en France, Monsieur le Maire de Corcoué-sur-Logne, sollicite le Conseil Municipal de Saint-Philbert-de-Bouaine pour conforter la démarche de saisine de la CNDP auprès du Préfet de la Vendée et du Préfet de la Région des Pays de la Loire

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

- **se prononcer favorablement sur la saisine de Monsieur Le Préfet de la Vendée et Monsieur Le Préfet de la Région des Pays de la Loire afin qu'ils saisissent eux-mêmes la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du projet de construction d'une usine de méthanisation sur la Commune de Corcoué-sur-Logne,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**8. Finances – contribution au budget de fonctionnement du RASED de la circonscription de Montaigu**

Monsieur Le Maire expose qu'un Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté (RASED) est mis en place dans l'ensemble des écoles publiques de la circonscription de Montaigu.

Placé sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education Nationale, il dispense des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

Ce RASED dispose de locaux qui sont rattachés à l'école élémentaire Jules Verne à Montaigu et la gestion de ce budget de fonctionnement et d'investissement est confiée en conséquence à la ville de Montaigu.

Sa mise en œuvre génère des frais de fonctionnement (fournitures scolaires, frais d'affranchissement, communications téléphoniques) et d'investissement. A ce titre, l'inspection de l'Education Nationale de la circonscription de Montaigu sollicite une participation de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine.

Le critère retenu pour la répartition des frais entre les communes concernées est le nombre d'enfants fréquentant les écoles publiques de la commune.

Le nombre d'élèves est de 209 pour la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine sur un total de 1148 sur la circonscription.

Les frais de fonctionnement et d'investissement engagés pour l'année 2019-2020 sont de 3637.66 euros (fournitures scolaires, communications téléphoniques, achat de matériel de tests communs aux écoles du secteur d'intervention).

Il en résulte un montant de participation de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine de 662.26 euros.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de participer au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement du RASED de la circonscription de Montaigu au titre de l'année 2019-2020 pour un montant de 662.26 euros,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**9. Ressources Humaines – Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée**

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de l'unanimité :**

- de solliciter l'adhésion de la commune de Saint-Philbert-de-Bouaine au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**10. Finances - budget annexe – remboursement de charges de personnel du budget d'assainissement collectif au budget principal**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,*

*Vu les instructions comptables et budgétaires M14 et M 49,*

Monsieur Le Maire rappelle que le personnel de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine est rémunéré à partir des crédits du budget principal, et que parallèlement une partie de leur temps de travail est affecté au fonctionnement du service d'assainissement collectif selon le détail suivant :

Agent	Temps en heure	Part du temps de travail annuel de l'agent affecté au service public de l'assainissement collectif
Poste n°7 – DESMET Jean-Baptiste	104,00	5,50%
Poste n°8 – GANDEMER Hubert	77,75	4,27%
Poste n°8 bis - GUERY Olivier	66,75	3,67%
Poste n°12 -BERNARD Yohann	115,75	6,36%
Poste n°14 - CONTINANT Arnaud	493,15	27,10%
Poste N°9 - BODIN Olivier	95,50	5,25%
Poste n°10 - ROUSSEAU Anthony	1,25	0,07%
Poste n°11 - COUDRAIS Stanislas	0,00	0,00%
Poste n°1 - DESBOIS Claire	70,00	3,85%
Poste n°5 - COUMAILLEAU Christelle	60,00	3,55%
Poste n°4 - PAVAGEAU Catherine	190,00	10,39%
Poste n° 3 - BROSSAUD Isabelle	70,00	4,00%
Poste n° 2 - BOURSIER David	95,00	5,14%

Monsieur Le Maire précise, qu'au regard du temps de travail des agents ci-dessus exposé pour le fonctionnement du service public d'assainissement collectif, le montant estimé de la charge de personnel que doit supporter le budget assainissement est à un montant maximum de 36 000 euros.

**En conséquence, sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de la contribution du budget annexe d'assainissement collectif de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine aux charges de personnel du budget principal de la Commune selon le détail suivant :

Agent	Part du temps de travail annuel de l'agent affecté au service public de l'assainissement collectif
Poste n°7 – DESMET Jean-Baptiste	5,50%
Poste n°8 – GANDEMER Hubert	4,27%
Poste n°8 bis - GUERY Olivier	3,67%
Poste n°12 -BERNARD Yohann	6,36%
Poste n°14 - CONTINANT Arnaud	27,10%
Poste N°9 - BODIN Olivier	5,25%
Poste n°10 - ROUSSEAU Anthony	0,07%
Poste n°11 - COUDRAIS Stanislas	0,00%
Poste n°1 - DESBOIS Claire	3,85%
Poste n°5 - COUMAILLEAU Christelle	3,55%
Poste n°4 - PAVAGEAU Catherine	10,39%
Poste n° 3 - BROSSAUD Isabelle	4,00%
Poste n° 2 - BOURSIER David	5,14%

De dire que la dépense est imputée au budget annexe d'assainissement collectif sur le compte 621.

- De dire que la recette est imputée au budget principal sur le compte 70872.

**11. Finances - budget annexe – remboursement de charges de personnel du budget du CCAS au budget principal**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,*

*Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,*

Monsieur Le Maire rappelle que le personnel de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine est rémunéré à partir des crédits du budget principal, et que parallèlement une partie de leur temps de travail est affecté au fonctionnement du service du CCAS selon le détail suivant :

Agent	Temps en heure	Part du temps de travail annuel de l'agent affecté au service du Centre Communal d'Action Sociale
Poste n°14- Arnaud CONTINANT	15,00	0,82%
Poste N°9 - BODIN Olivier	50,00	2,75%
Poste n° 13 - Edith LELOUP	15,00	0,93%
Poste n°2 - David BOURSIER	17,00	0,92%
Poste n°4 - PAVAGEAU Catherine	17,00	0,93%
Poste n° 3 - BROSSAUD Isabelle	28,00	1,60%

Monsieur Le Maire précise, qu'au regard du temps de travail des agents ci-dessus exposé pour le fonctionnement du CCAS, le montant estimé de la charge de personnel que doit supporter le budget du CCAS est de 3000 euros.

En conséquence, sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de la contribution du budget annexe du CCAS de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine aux charges de personnel du budget principal de la Commune selon le détail suivant :

Agent	Part du temps de travail annuel de l'agent affecté au service du Centre Communal d'Action Sociale
Poste n°14- Arnaud CONTINANT	0,82%
Poste N°9 - BODIN Olivier	2,75%
Poste n° 13 - Edith LELOUP	0,93%
Poste n°2 - David BOURSIER	0,92%
Poste n°4 - PAVAGEAU Catherine	0,93%
Poste n° 3 - BROSSAUD Isabelle	1,60%
Poste n°14- Arnaud CONTINANT	0,82%

- de dire que la recette est imputée au budget principal sur le compte 70872.

## **12. Ressources Humaines - mise à disposition de l'animateur culturel au profit de l'Association Intercommunale Familles Rurales**

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,*

*Vu l'accord de Monsieur GABORIAU Michaël, employé en qualité d'Animateur Principal de 1ère Classe pour sa mise à disposition, par courrier du 06 novembre 2019,*

*Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 05 décembre 2019,*

Monsieur Le Maire expose que, dans le cadre du transfert de la compétence jeunesse par la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine à Terres de Montaigu - Communauté de Communes Montaigu – Rocheservière, il convient de mettre à disposition de l'AIFR, Monsieur Gaboriau Michaël, animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour une durée de douze mois à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2021, à hauteur de 80% de son temps de travail.

Dans le cadre de cette mise à disposition, l'agent a en charge la mise en œuvre de la compétence jeunesse sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ainsi que la préparation, l'organisation et l'encadrement des activités proposées pendant les vacances scolaires à l'ensemble des jeunes de l'ancien canton de Rocheservière.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de mettre à disposition Monsieur Michaël GABORIAU, animateur principal de 1ère classe, au profit de l'Association Intercommunale Familles Rurales, pour une période d'un an compter du 01er janvier 2021, à hauteur de 80% de son temps de travail, ceci dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence jeunesse sur la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine ainsi que la préparation, l'organisation et l'encadrement des activités proposées pendant les vacances scolaires à l'ensemble des jeunes de l'ancien canton de Rocheservière,**
- **de conclure avec l'Association Intercommunale Familles Rurales une convention de mise à disposition selon le modèle joint en annexe de la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

## **13. Finances – budget général – décision modificative n°2**

*Vu la délibération n°DELO48CSPB200630 en date du 30 juin 2020 relative au vote du budget général primitif*

*Vu la délibération n°DELO84CSPB200831 en date du 31 août 2020 relative à la décision modificative n° 1 au budget général*

*Vu la délibération n°DEL012CSPB200224 en date du 24 février 2020 relative à l'éclairage public d'une portion de la route du piltier longeant la tranche 5 de la ZAC*

*Vu la délibération n°DEL002CSPB200127 en date du 27 janvier 2020 relative au programme de remise à niveau du parc d'éclairage 2020*

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative n°1 au budget général afin :

- D'augmenter de 7000 euros les crédits affectés à l'opération 136 éclairage public ceci afin de couvrir les engagements de dépenses liés au programme de remise à niveau du parc d'éclairage public et à la réalisation de l'éclairage public d'une portion de la route piltier longeant la tranche n°5,
- De réajuster les crédits affectés à l'opération 177 local secouriste afin de rectifier une erreur matériel sur le taux de TVA appliqué au stade l'engagement (10% au lieu de 20 %) (+600 euros),
- De rectifier une erreur d'imputation de la dépense liée à l'emprunt (519 000 euros affectés au 16311 au lieu de 1641)
- D'équilibrer l'ensemble de ces dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement par :
  - o une réduction des crédits affectés à l'aménagement du centre-bourg de 7 600 euros,

**Ainsi sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°1 au budget général telle exposée ci-dessous :**

Opération / Compte	Libellé	Décision Modificative					
		Fonctionnement		Investissement			
		Dépense €	Recette €	Dépense €	Recette €	Dépense €	Recette €
136/204172	Subvention d'équipement au SYDEV			+ 7000.00			
177/21318	Immo corpo- construction bâtiment			+ 600.00			
141/2151	Op° Aménagement du centre bourg			- 7 600.00			
16311	Emprunt obligataire			-519 000.00			
1641	Emprunt d'établissements financiers en euros auprès publics			+ 519 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

#### **14. Bâtiments – indemnité de gardiennage de l'église**

*Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,*

*Vu la circulaire préfectorale n°DAD/2 n°38 du 4 février 1987,*

Monsieur Le Maire expose qu'une indemnité peut être versée annuellement à la personne en charge du gardiennage de l'église communale.

Il précise que, pour l'année 2020, le montant est fixé à 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la Commune où se trouve l'édifice de culte.

Considérant que la mission de gardiennage de l'Eglise de Saint-Philbert-de-Bouaine est confiée au curé de la paroisse Pierre MONNEREAU, non résidant de la Commune,

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer une indemnité de gardiennage de l'église communale de Saint-Philbert-de-Bouaine au curé de la paroisse Pierre MONNEREAU pour un montant à hauteur de 120.97 euros,**
- **d'autoriser Monsieur La Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,**

#### **INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION**

#### **15. Droit de préemption urbain**

<b>Parcelle</b>	<b>Adresse</b>	<b>Propriétaires</b>	<b>Décision du Maire</b>
YR n°486, 502	10 Allée Mozart	CORTASSA Rémi FAGGION Morgane	<b>Pas d'exercice du droit de préemption</b>
AR n°271	52 Avenue de Bretagne	M. & Mme PICHAUD Gérard	<b>Pas d'exercice du droit de préemption</b>

#### **16. Marchés publics**

<b>OBJET DU MARCHE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>DATE DE NOTIFICATION</b>	<b>MONTANT en € HT</b>
Vidéophonie - Ecole Publique Jacques Golly	RP ELECT - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	17/11/20	4 620,60 €
Bandeaux de façade de la marquise du CCL	BOUDAUD Gérard - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ	19/11/20	1 167,17 €

Réparation du volet du bureau de M. le Maire	BOUDAUD Gérard - 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINE	20/11/20	115,00 €
Bornage de la Division -- Place Verdon	CDC Conseils 6, rue René Descartes - Boufféré 85600 MONTAIGU-VENDEE	20/11/20	570,00 €
Bruyères pour allée du cimetière et plantes pour massif mairie	Sarl Pépinière du Bocage 6, Malatrait 85700 Sèvremont	20/11/20	173,61 €

## COMMISSIONS & REUNIONS

### 17. Compte-rendu des dernières commissions communales et intercommunales

- **Commission communale communication du 10 décembre 2020 à 18H,**

Monsieur Philippe RENAUD expose que la commission communication s'est réunie le 10 décembre 2020 pour travailler sur :

- Le choix des noms de rue de la tranche 5 de la ZAC et la mutation nominative de la route du Piltier,
- Le choix des prestataires pour la refonte de la charte graphique,
- Le prochain Bouaine Infos.

- **Commission jeunes du 12 décembre 2020 à 10H30,**

Madame Sylvie RASSINOUX expose que la commission jeunes s'est réunie le 12 décembre 2020 pour :

- faire le bilan soirée cinéma de plein air avec une interrogation sur la pérennisation de cette action,
- préparer la fête de la musique 2021, notamment en fixant la date du 11 juin 2021,
- échanger sur un projet de randonnée gourmande.

- **Commission communale bâtiment du 14 décembre 2020 à 18H30,**

Monsieur Le Maire expose que la commission bâtiment s'est réunie le 14 décembre 2020 pour préparer le programme bâtiment 2021.

Monsieur Cédric DUCHENE expose que parmi les projets du programme, il y a au Centre de Loisirs et Culturel, le changement de chauffage et la rénovation de la toiture, des travaux sur les équipements sportifs ainsi qu'à l'école Jacques Golly (visiophonie, peinture).

Une première interrogation s'est posée sur le projet de la vidéo protection portée par la Communauté de Communes.

Les interrogations portant sur le souhait de la Commune de rentrer dès à présent dans le projet ou de se laisser un temps de réflexion pour l'année 2021.

Madame Paulette BOURMAUD indique que cela fait déjà plusieurs années que ce projet est évoqué par le Conseil Municipal sans que les réflexions n'aboutissent pour le moment. Il lui semble donc important d'avancer dès maintenant sur ce dossier.

Monsieur Olivier MINEAU fait part de son expérience en tant qu'agent territorial à Nantes Métropole qui compte 200 caméras avec de la vidéosurveillance. Il rappelle la nécessité de relativiser le caractère intrusif de ce type de dispositif sur la vie privée des administrés : les caméras ne servent qu'à enquêter, il n'y a pas de voyeurisme.

Monsieur Olivier MINEAU évoque également l'importance des questions de maintenance de ce type de matériel.

Monsieur le Maire indique que si la Commune souhaite s'engager sur ce projet, il y a un besoin d'un local de 4 m<sup>2</sup> qui pourrait être dans l'actuel bureau du Responsable des Services Techniques.

Madame Elise DEBIEN précise qu'il s'agit, pour elle, d'un équipement important pour lutter contre les infractions.

Après un tour de table, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la sollicitation de la police intercommunale pour qu'elle intervienne lors de la réunion du conseil municipal du 25 janvier prochain afin de présenter le dispositif de la vidéo protection.

- **Commission intercommunale finances et moyens généraux le 07 décembre 2020 à 18H30**

Monsieur Le Maire expose que la commission finances et moyens généraux s'est réunie le 07 décembre 2020 pour travailler sur les arbitrages au niveau intercommunal des demandes de subvention des communes et de l'intercommunalité auprès de l'État dans le cadre de la DETR et de la DSIL. La commission a également fait état des principales dépenses d'investissement intercommunales qui sont les suivantes :

- Le projet d'extension de l'hôtel intercommunal,
- Le projet d'extension du cinéma actuel,
- Le quartier de la gare.

- **Commission intercommunale habitat et environnement le 08 décembre 2020 à 18H30**

Monsieur Philippe MICHAUD expose que la commission habitat et environnement s'est réunie le 08 décembre 2020 pour échanger sur la question des déchets ménagers sur les espaces pause dans les entreprises du territoire.

Un comité de pilotage urbanisme a été mise en place pour faire vivre le PLUiH

Un point a également été réalisé sur le développement de la fibre optique sur le territoire. La commune bénéficiera des travaux de déploiement de la fibre optique en 2021 et 2022. Le problème rencontré est essentiellement lié à l'élagage des arbres. Vendée numérique propose de réaliser lui-même l'élagage sur les routes départementales et de confier aux communes la réalisation de l'élagage pour s'assurer notamment que cela soit fait dans les règles de l'art.

- **Commission intercommunale transition énergétique & mobilité le 09 décembre 2020 à 19 H00**

La Commission Transition Énergétique et mobilité s'est réunie le 09 décembre 2020 pour travailler sur un schéma vélo avec un développement des pistes cyclables et une incitation à l'acquisition de vélos qu'ils soient électriques ou non avec des aides financières communautaires qui peuvent déclencher des aides de l'Etat.

## **18. Date de la prochaine réunion du conseil municipal : le 25 janvier 2021 à 19H 30**

## **19. Calendrier des réunions 2021**

Lundi 25 janvier 2021 à 19H30

Mardi 23 février 2021 à 19H30

Lundi 15 mars 2021 à 19H30 (Débat d'Orientation Budgétaire)

Lundi 29 mars 2021 à 19H30

Lundi 26 avril 2021 à 19H30

Lundi 31 mai 2021 à 19H30

Lundi 28 juin 2021 à 19H30

Lundi 30 août 2021 à 19H30

Lundi 27 septembre 2021 à 19H30

Lundi 18 octobre 2021 à 19H30

Lundi 22 novembre 2021 à 19H30

Lundi 13 décembre 2021 à 19H30

## QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

Monsieur le Maire expose que Terres de Montaigu organise avec l'ARS une grande campagne de dépistage de la Covid-19 du 16 au 22 décembre 2020, pour tous les habitants et salariés du Nord-Vendée selon le calendrier suivant :

- **Mercredi 16 décembre 2020 : de 11h à 19h**  
Espace Yprésis : Rue de Nantes 85600 Saint-Hilaire-de-Loulay – Montaigu-Vendée
- **Jeudi 17 décembre 2020 : de 11h à 19h**  
Salle polyvalente : 2 rue Pierre Henri Gillot 85600 Treize-Septiers
- **Lundi 21 décembre 2020 : de 11h à 19h**  
Espace Yprésis : Rue de Nantes 85600 Saint-Hilaire-de-Loulay – Montaigu-Vendée
- **Mardi 22 décembre 2020 : de 11h à 19h**  
Salle du Bouton d'Art : 23 rue des Alouettes, 85620 Rocheservière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H30.

Le Président de séance

Francis BRETON



La Secrétaire de séance

Paulette BOURMAUD

